

*« Quel que soit le mode d'accueil que vous choisirez
votre enfant s'épanouira, fera des découvertes, des rencontres ... »*

Pour tout renseignement, un seul interlocuteur !



Pôle Petite Enfance
Service Relais Petite Enfance
1, faubourg de Montbéliard
70400 HERICOURT

✉ rpe@payshericourt.fr

☎ 03.84.36.60.66

Les communes de la CCPH

Aibre, Belverne, Brevilliers, Bussurel, Byans, Chagey, Châlonvillars, Champey, Chavanne, Chenebier, Coisevaux, Courmont, Couthenans, Echenans, Etobon, Héricourt, Laire, Le Vernoy, Luze, Mandrevillars, Saulnot, Tavey, Trémoins, Verlans, Villers sur Saulnot, Vyans-le-Val.



Offre de service du Pays d'Héricourt

Lieu d'information Petite Enfance

Quel mode d'accueil choisir pour son enfant ?

Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant sur le territoire de la Communauté de Communes.

Venez rencontrer une professionnelle de l'équipe du Pôle Petite Enfance !

Parce que choisir un mode de garde pour son enfant est une étape importante, elle prendra soin de vous exposer l'ensemble des modes d'accueils individuels ou collectifs qui sont proposés sur le Pays d'Héricourt.

Ensuite, vous pourrez faire vos choix selon vos besoins et ceux de votre famille en fonction de l'offre disponible.



Accueil collectif et accueil individuel, quelle différence ?

L'accueil collectif



Les structures collectives sont des espaces de vie spécialement conçus pour le bien-être et l'éveil de l'enfant. Les enfants sont accueillis à partir de l'âge de 10 semaines jusqu'à leur scolarisation. La prise en charge des enfants est assurée par une équipe de professionnels dans des locaux adaptés. Les enfants peuvent être accueillis de façon régulière ou occasionnelle, à l'heure ou à la journée.

Ces structures collectives sont connues sous le nom de **Multi-accueil** ou de **Micro-crèche***.

Certaines structures sont habilitées **AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle)**.

**La micro-crèche a les mêmes règles de fonctionnement que le Multi-accueil, mais une capacité d'accueil maximale de 12 enfants. Le coût, supporté par la famille, est calculé différemment.*

L'accueil individuel



Vous pouvez confier votre enfant en horaires réguliers et atypiques (*avant 7H00 et après 19H00*) à :

➤ *Une assistante maternelle agréée*

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance agréée par le département. Elle accueille à son domicile un ou plusieurs enfants de 0 à 6 ans* dans la limite de son agrément. L'assistante maternelle est directement employée et rémunérée par la famille.

La réalisation d'un contrat de travail par enfant est obligatoire (*Régi par la convention collective des assistants maternels du particulier employeur*). La **Protection Maternelle et Infantile** du département est responsable du suivi de cette professionnelle.

(Après 6 ans l'accueil reste possible mais sans aides de la CAF).*

➤ *Une **Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)***

Ces nouvelles formules d'accueil sont créées par des assistantes maternelles souhaitant exercer différemment leur métier ou rompre l'isolement de l'exercice à domicile.

Le local est agréé par la Protection Maternelle et Infantile.

Les MAM permettent à quatre assistantes maternelles au plus d'accueillir chacune un maximum de quatre enfants simultanément **dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants.**

➤ *Une garde à domicile*

Elle est embauchée au domicile des familles pour les aider dans les activités familiales et domestiques. Les parents peuvent employer directement une personne ou recourir aux services d'associations spécialisées dans ce domaine.

Les différents modes d'accueil du Pays d'Héricourt

- **Un service Multi-accueil** : pour tout renseignement ☎03.84.36.60.66
✉rpe@payshericourt.fr
Structure habilitée AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle).
- **Deux micro-crèches privées** :
Les Petits Z'aibre ☎07.66.62.67.05 ✉lespetitszaibre@tilio.net
La petite ourse* ☎03.84.46.57.19 ✉cmpr-creche@fondation-arcenciel.fr
*Offre d'accueil réservée principalement aux salariés du centre de réadaptation Bretegnier (Micro-crèche d'entreprise).
- **152 assistantes maternelles** : liste disponible sur simple demande auprès du Relais Petite Enfance ou sur le site monenfant.fr
- **Une MAM (Maison d'Assistants Maternelles)** : ☎03.84.19.33.63
✉mamlesluzioles70@laposte.net
- **Des pôles périscolaires (Uniquement pour les enfants scolarisés)** : ☎03.84.46.98.70
Site internet : <http://www.payshericourt.fr/>
- **L'accueil au domicile des parents par une personne salariée** : garde à domicile simple ou partagée. Liste des associations de service à la personne disponible sur simple demande auprès du Relais Petite Enfance.

